

4. ETUDE D'IMPACT

Le présent paragraphe résume l'impact sur l'environnement des installations de la Blanchisserie Edouard Toulouse, en fonctionnement normal.

4.1. Situation géographique

La Blanchisserie est située dans l'enceinte du Centre Hospitalier Edouard Toulouse dans le quartier Saint-Antoine, au Nord de la commune de Marseille, dans le 15^{ème} arrondissement. Il se situe à 250 mètres au Nord-Est de l'autoroute A7 à proximité de l'échangeur "Hôpital Nord".

Le rayon d'affichage de 1 km de l'enquête publique concerne les communes de MARSEILLE, SEPTEMES-LES-VALLONS et LES PENNES-MIRABEAU.

Les références cadastrales concernées par le site sont les suivantes : parcelles n°38 et 84 de la section K.

4.2. Pollution des eaux

Le site est alimenté par le réseau de distribution de la ville de Marseille. La consommation en eau du site est de 28 821 m³ pour l'année 2006 dont 23 896 m³ pour l'activité de lavage (à raison de 6,1 tonnes de linge par jour). L'activité de lavage va augmenter de 1 t/j environ en 2007 et la consommation globale d'eau devrait passer à 32 485 m³/an

On distingue 3 types d'eaux rejetées :

- ⇒ les eaux usées ;
- ⇒ les eaux de lavage ;
- ⇒ les eaux pluviales.

Le réseau d'assainissement du site est de type séparatif et collecte séparément les eaux usées et les eaux pluviales :

- les eaux usées du site comprennent les eaux sanitaires : elles rejoignent le réseau d'égout du centre Edouard Toulouse puis le réseau communal en direction de la station d'épuration de la ville de Marseille,
- les eaux de lavage du linge transitent par une station de neutralisation implantée en contrebas de la blanchisserie, en façade Ouest, puis rejoignent le réseau d'égout du centre Edouard Toulouse selon une convention établie entre les deux établissements,

- les eaux pluviales de ruissellement sur les toitures et sur les surfaces revêtues sont collectées ensemble et rejoignent le réseau pluvial du centre Edouard Toulouse en deux points. Celui-ci dispose ensuite d'une rétention enterrée de 250 m³ permettant de réguler le débit des eaux pluviales rejetées en final dans le ruisseau des Aysgalades.

Compte tenu de cette gestion des eaux, le raccordement au réseau communal et le traitement en station d'épuration ne posent aucun problème.

4.3. Pollution de l'air

En fonctionnement normal, les émissions atmosphériques du site proviennent :

- du fonctionnement de la chaufferie : les deux chaudières fonctionnent au gaz naturel, peu polluant,
- de l'extraction d'air forcée des deux tunnels de finition : c'est essentiellement de la vapeur d'eau générée par le séchage du linge,
- du trafic de camions induit par la livraison et l'expédition du linge et du trafic de véhicules légers des personnels du site ; ce trafic est faible et son incidence sur la pollution de l'air ambiant est négligeable.

4.4. Pollution par le bruit

Le site est implanté dans une zone urbaine dont le niveau acoustique ambiant résulte du trafic sur les voies de circulation alentours, parmi lesquelles l'autoroute A7 et le Chemin des Bourrely. Les zones sensibles sont constituées essentiellement par les habitations individuelles en façades Nord.

Le niveau sonore induit par l'exploitation des installations du site est généré essentiellement par la circulation des véhicules et l'extraction d'air des deux tunnels de finition.

Des mesures de bruit ont été réalisées : les niveaux sonores mesurés en limites de propriété sont conformes à la réglementation applicable. A l'inverse, le niveau d'émergence à proximité de l'habitation la plus proche en façade Nord, est dépassé en période de jour.

Des travaux ont été réalisés en février 2010 et de nouvelles mesures de réception vont être réalisées pour vérifier l'efficacité des travaux entrepris. Le rapport de mesures sera transmis à la DREAL dès réalisation.

4.5. Pollution par les déchets

L'activité du site a généré 28,5 tonnes de déchets en 2006.

- les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) retrouvés dans le linge sale lors du triage : déchets souillés mous tels que compresses, linge souillé, coupants ou piquants tels que seringues, instruments de chirurgie,

- les Déchets Industriels Banals (DIB) générés par l'activité de lavage et comprenant des bourres de coton, plastiques d'emballages, cartons, palettes...,
- les Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères (DAOM) générés par les bureaux et offices,
- les huiles usagées générées par l'activité de maintenance de DALKIA : il s'agit d'huiles de vidange de réducteur et de carter des compresseurs à vis,
- les emballages vides d'huile neuve, sous forme de fûts métalliques de 60 l et de bidons plastiques de 25 l.

Ces déchets sont soit stockés sur site dans des zones à déchets spécifiques puis collectés et éliminés par des sociétés agréées, soit directement récupérés par l'Hôpital Nord (DASRI) pour élimination par les sociétés agréées.

Dès février 2007, le linge provenant des hôpitaux Sud ne sera plus traité sur le site : par conséquent, la quantité de DASRI va diminuer et passer de 7,5 t à environ 3,7 t/an.

La quantité de déchets générés va passer en 2007 à environ 25 t de déchets.

4.6. Transport

Le trafic global estimé sur le site et lié à l'activité du site est de 29 véhicules par jour dont 5 camions pour la livraison et l'expédition du linge. Les véhicules empruntent les voies de circulation internes du Centre Edouard Toulouse.

Ce trafic est négligeable par rapport aux 300 véhicules par jour du Centre Edouard Toulouse et par rapport au trafic sur les voies de circulation attenantes.

4.7. Impact sur la santé

Les impacts peuvent être liés :

- à la pollution des eaux : les eaux sanitaires rejoignent le réseau d'égout du centre Edouard Toulouse ; les eaux de lavage sont pré-traitées avant de rejoindre également ce réseau. Les eaux pluviales sont récupérées en deux points dans la rétention enterrée du centre Edouard Toulouse avant rejet dans le ruisseau des Aygalades.
- aux rejets atmosphériques : les installations de combustion ont un impact limité compte-tenu du fonctionnement au gaz ; le trafic des véhicules est peu important et l'extraction d'air des tunnels de finition ne génère que de la vapeur d'eau.
- aux émissions sonores : de nouvelles mesures acoustiques sont prévues de façon à réceptionner les travaux réalisées et à vérifier le respect de l'émergence réglementaire. Le résultat de ces mesures sera transmis à la DREAL dès réalisation.

La nature des activités de l'établissement est telle qu'elle ne génère pas d'impact notable sur l'hygiène, la salubrité et la santé publique.